

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE REYRIEUX

du lundi 1er décembre 2025 à 8h30 au vendredi 2 janvier 2026 à 12h30

Par arrêté n° 2025AR350 en date du 10 novembre 2025, Madame le Maire de Reyrieux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, approuvé le 21 octobre 2019 et régulièrement modifié depuis.

Cette procédure a pour objet unique la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) au sein de la zone N, sur la parcelle cadastrée AT 381 (issue de la division de l'ancienne parcelle AT 2).

Monsieur Olivier ZABOROWSKI a été désigné commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon. Il recevra le public à la Mairie de Reyrieux (105, Grande Rue) :

- **le vendredi 5 décembre 2025 de 9 h à 12 h**
- **le jeudi 18 décembre 2025 de 14 h à 17 h**

Les pièces du dossier ainsi qu'un **registre d'enquête papier** seront mis à la disposition du public au sein des locaux de la Mairie de Reyrieux durant la durée de l'enquête du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

La mairie sera fermée les après-midis des 24 et 31 décembre 2025, ainsi que les 26 décembre 2025 et 2 janvier 2026.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations.

Les observations pourront être adressées par l'intermédiaire du registre dématérialisé accessible à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/revision-allee5-plu-reyrieux> et par courriel à l'adresse de messagerie revision-allee5-plu-reyrieux@mail.registre-numerique.fr en indiquant en objet « Enquête publique – Révision allégée n°5 du PLU ».

Les pièces du dossier seront également publiées sur le site internet www.reyrieux.fr durant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service Urbanisme et Aménagement de la Mairie de Reyrieux.

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, consultables pendant un an.

Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des différents avis et observations, sera soumis à une approbation du Conseil Municipal de Reyrieux.

Toute information sur la procédure de révision allégée n°5 du PLU pourra être obtenue auprès du service Urbanisme et Aménagement de la Mairie de Reyrieux (04 74 08 95 26 - urbanisme@reyrieux.fr).

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN